

Actualités en Suisse romande

L'innovation doit servir la mission assurantielle

Les Journées de la prévoyance 2026 ont mis la dimension novatrice au centre des débats. Gros plan sur la présentation d'Alain Kolonovics, directeur de la Caisse de pensions du canton de Neuchâtel (CPCN).

Auteur: **Frédéric Rein**

Innover, c'est réécrire l'avenir sous une lumière nouvelle. Mais qu'est-ce que cela signifie pour les caisses de pensions et les acteurs de la prévoyance professionnelle? Et comment le faire en restant fidèle aux valeurs fondatrices de la LPP? À l'heure où ce domaine est soumis aux mutations démographiques, aux tensions financières et à l'évolution des attentes sociétales, où la digitalisation joue notamment des coudes avec l'individualisation, la question revêt toute son importance. C'est pourquoi elle a été posée à plusieurs spécialistes lors des Journées de la prévoyance 2026, qui ont eu lieu fin mai à Montreux. Parmi eux, Alain Kolonovics, directeur de la Caisse de pensions du canton de Neuchâtel (CPCN).

Les limites de l'innovation

Alain Kolonovics a livré une réflexion sur le sens et les limites de l'innovation dans la prévoyance professionnelle. Entre mission et injonction, ce spécialiste a développé une lecture critique de certaines évolutions en cours dans ce milieu, marquées par un transfert des risques sur l'individu et une logique de marché ou patrimoniale. «L'écueil serait une dénaturation silencieusement du système qui trahirait la finalité collective de la LPP et engendrerait une dérive, a-t-il affirmé. Toute innovation doit être jugée à l'aune de cette notion de collectivité, car le vrai danger n'est pas la nouveauté, mais la désorientation.»

Dans cette perspective, il a rappelé que la LPP n'a pas été conçue comme un instrument de planification patrimoniale, mais comme un système de prévoyance so-

ciale obligatoire reposant sur des principes fondamentaux de mutualisation et de solidarité. Le sens dépend donc du cap qui est pris. C'est pourquoi il a habilement filé une métaphore de sa présentation.

Maintenir le bon cap

Pour répondre à cette problématique, le directeur de la CPCN a effectivement proposé de se référer à une boussole de l'innovation destinée à évaluer la légitimité des évolutions du 2^e pilier au regard de sa mission fondatrice. Sa grille de lecture repose sur quatre points cardinaux. Le nord, le sud, l'est et l'ouest y sont remplacés par la mutualisation, la prévisibilité, la protection et la sécurité.

Il a détaillé les tenants et les aboutissants: «La mutualisation se veut une réponse collective à tout risque nouveau ou mal couvert, comme la fameuse rente de concubin; la prévisibilité, c'est tout ce qui va nous aider à soutenir un équilibre durable des prestations, à l'instar du changement de primauté; la protection contribue à avoir des prestations adaptées, qui couvrent au mieux le risque, telles que l'abaissement du montant de coordination ou la communication sur notre excellent système; et, enfin, la sécurité, quant à elle, doit aider à la solidité du cadre collectif. En l'occurrence, on peut par exemple penser à la réserve de fluctuation de valeur.»

Un pernicieux glissement du centre de gravité

Derrière les notions contemporaines de liberté, de flexibilité et de solution adaptée qui nous sont vendues, Alain Kolono-

vics voit le risque d'un pernicieux glissement du centre de gravité du système de la protection vers le patrimoine, et de la logique assurantielle vers une logique de marché. «Dès que l'on touche aux prestations, aux risques, aux coûts et à l'accès, cela induit une action impactant l'objectif constitutionnel, a-t-il souligné. Il convient dès lors à chaque fois de se demander vers quoi elle nous entraîne et s'il n'y a pas une dénaturation silencieuse du système. Si l'innovation d'un processus est presque toujours positive, celle d'une structure ou d'une prestation n'est en revanche jamais neutre.»

L'intervention d'Alain Kolonovics a également mis en lumière le rôle central des conseils de fondation, qualifiés de «gardiens du but et d'architectes de la stabilité». Il a insisté sur leur responsabilité institutionnelle dans la préservation de la finalité du système. À travers cette prise de position, il a ainsi défendu une vision exigeante et éclairée de l'innovation dans le 2^e pilier, guidée non par l'effet de mode ou l'attractivité immédiate, mais par la fidélité à la mission collective, assurantielle et protectrice qui constitue le fondement même du système suisse de prévoyance professionnelle.

Au sein du 2^e pilier, l'innovation ne peut constituer une fin en soi, elle doit plutôt représenter un moyen. La formule finale de son discours, en forme de slogan, a résumé avec force le fil conducteur de sa réflexion: «La prévoyance professionnelle n'est pas un produit, c'est un contrat social qui doit protéger avant de séduire.»